

## AUDIENCE SNE – DIRECTION ACADEMIQUE

**Lundi 18 novembre 2024 à 16h30**

Ce lundi 18 novembre, le SNE 62 a été reçu en audience par le DASEN adjoint, Mr Khelifi, et la cheffe de la DPE, Mme Guillaume Audrey, l'occasion pour nous de les interpeller sur différents sujets en ce début de période 2.

Nos échanges se sont réalisés en toute transparence et sans restriction, tous les sujets que nous souhaitions abordés l'ont été.

Nous commençons l'entretien en abordant **le sujet des réunions d'informations syndicales et des journées de formation syndicale**. Nous remercions l'administration d'accorder majoritairement toutes les demandes d'autorisation de participation à nos JFS et RIS. L'administration nous répond qu'elle accordera ce droit syndical à tous les agents dans la mesure où le service public que doit accorder une école n'est pas mis en difficulté et qu'il faut au moins **25%** des effectifs présents dans une école. Il n'y aucune problématique pour accorder ces journées aux remplaçants également.

Les 3 heures de RIS peuvent être déduites des 18 heures d'animation pédagogique sans restriction de choix. Il n'y a pas, comme dans le département du Nord, de désignation des animations à déduire de façon obligatoire par les IEN. Mr l'IA DASEN adjoint trouve juste dommageable de déduire des AP qui sont construites sur une continuité ou des activités de mise en situation (il se réfère aux constellations). Le SNE, qui prône la liberté des agents de pouvoir déduire à leur convenance est donc satisfait de la position maintenue par la DSDEN 62.

**La direction d'école** : certains collègues s'inquiètent de ne voir apparaître leur bonification de trois mois d'ancienneté liée à leur fonction de directeurs pour l'année scolaire 2023-2024. Nos interlocuteurs se veulent rassurants. La circulaire nationale existe. Les courriers vont suivre et les modifications vont apparaître sur IProf. Le SNE demande qu'une communication soit effectuée vers les personnels concernés et plus particulièrement ceux qui sont bientôt retraits. Cela permettra aux agents concernés de se positionner sur un éventuel départ ou

prolongation pour bénéficier d'un avancement et donc d'une augmentation de leur rémunération.

Depuis la mise en place de loi Rillhac, il y a un point qui cristallise et inquiète les directeurs. Ce sont les évaluations de directeur qu'ils devront subir tous les 3 ans. Celle-ci sera-t-elle un outil de remise en cause de leur liste d'aptitude ? Pourra-t-on remettre en cause le collègue dans sa fonction ? L'IA-DASEN répond que cette évaluation n'est pas un outil de jugement noté. D'ailleurs, aucune grille critériée n'existe à ce sujet. Il s'agit d'effectuer, avec l'agent qui occupe la fonction, un point d'étape dans la construction de sa carrière de directeur d'école. Il y a aura des préconisations qui seront portées telles que le choix de la structure qui conviendrait le mieux (écoles avec plus ou moins de classes), sur l'identité de l'école (ordinaire, REP, REP +, ...). Même s'il ne s'agit pas d'une évaluation chiffrée, il y aura malgré tout une forte sollicitation pour inciter un directeur, qui rencontrerait des difficultés relevées par l'administration lors de l'entretien, à changer de structure ou de rôle !

La formation continue qui doit se faire sur deux jours n'est pas toujours réalisable. L'administration rencontre des difficultés à sa mise en place. Mais elle s'engage à réaliser au moins une journée par an.

Point sur l'application sortiesco : ce sont les enseignants qui encodent maintenant mais le directeur n'a pas forcément l'information ou pas dans l'immédiateté en tout cas. Le SNE demande qu'une alerte puisse être envoyée dès la saisie du document au directeur d'école. Mme Guillaume va demander aux services de procéder à sa mise en place. Cet outil permet à l'administration d'être informée rapidement des sorties et d'éviter les saisies à posteriori pouvant mettre en difficulté les agents en cas d'accidents.

**Manque d'uniformité dans les consignes et exigences de la part de certains IEN** : selon la circonscription, il y a de très grande différence dans les consignes que peuvent émettre les IEN. Les notes de services de rentrée varient beaucoup. Les demandes institutionnelles sont parfois disproportionnées d'une circonscription à l'autre.

L'exigence sur les tenues vestimentaires en est un premier exemple. On tolère par endroit le port d'un bermuda habillé pour les hommes alors qu'on l'interdit par ailleurs. Nous sommes conscients que la fonction nécessite une tenue correcte exigée mais où place-t-on le curseur ? Lorsque les températures ressenties dépassent les 35 degrés (même si c'est assez rare dans notre département !) ne pouvons-nous adapter notre tenue tout en étant en adéquation avec



l'image que doit dégager un fonctionnaire d'état. Pour nos collègues féminines, doivent-elles porter le col roulé sous injonction de courriers envoyés par des mamans à l'inspection, certainement jalouse ou complexée.

Notre dernier point concerne les **autorisations d'absence** accordées parfois avec, parfois sans traitement ou pires refusées sans motifs. Il ne s'agit pas ici des demandes d'autorisation d'absence de droit mais plus celles pour convenance personnelle. Le SNE rencontre régulièrement des grosses différences dans les réponses apportées aux agents d'une circonscription à l'autre pour des mêmes demandes. Pourquoi accepte-t-on dans une circonscription une absence avec traitement alors que pour la même demande un IEN accepte sans traitement ou pire refusée ? Les collègues ne comprennent pas cette injustice de fait. Le Directeur académique répond qu'il travaille au cas par cas avec bienveillance mais aussi le devoir de protéger l'enseignant et l'institution. Sa réponse sera différente selon qu'il s'agit d'un RDV médical à la suite d'une rechute lors d'une maladie grave ou lorsqu'il s'agit de profiter de tarifs préférentiels sur un billet d'avion pour partir en vacances. Les IEN ont également un document d'appui pour traiter les différentes demandes mais il y a aussi une prise en compte de chaque situation individuelle en fonction du contexte, ce qui peut donc amener des différences de traitement. Le SNE demande juste que la bienveillance et l'humain soient le levier principal dans la prise de décisions.

**Accompagnement des agents en difficulté avec des élèves difficiles, perturbateurs ou à besoins éducatifs particuliers** : le SNE dénonce une énième fois les méfaits de l'inclusion à outrance dans les conditions telles qu'elles sont menées par l'éducation nationale. Les enseignants ne sont pas armés pour pouvoir gérer tous les cas d'inclusion qui leurs sont imposés. Il y a des situations qui sont insolubles malgré la mise en place de formation sporadiques, malgré les ESS, malgré l'intervention des EMAS, malgré la présence d'AESH, malgré les suivis proposés qui restent éphémères et parcimonieux. Dans certaines situations, c'est toute la classe et l'école qui sont mises en difficulté. C'est l'enfant inclut lui-même, ses parents, les autres élèves et le professeur qui sont situation de souffrance.

Au-delà ce constat, le SNE dénonce le manque de soutien de certains IEN. Nous évoquons plus précisément une situation d'école particulière dans le bassin d'Arras où il y a une grande souffrance d'une collègue, de toute l'équipe éducative et des parents d'élèves de façon générale. Malgré nos alertes émises à l'IEN, nos conseils pour la gestion des situations de crise, la situation se dégrade de jour en jour. Les seuls contacts avec l'IEN sont des mails qui



mettent en cause les pratiques des enseignants et le manque d'adaptation face aux élèves concernés. Au SNE, nous avons une autre définition du soutien ! Les enseignants ont besoins d'être protégés face aux familles qui deviennent de plus en plus virulentes et agressives, face aux élèves qui hurlent à longueur de journée et qui sont dangereux pour les autres et eux-mêmes. Et pour combler le tout, cette école va se voir retirer un moyen AESH pour n'en disposer plus que de deux pour gérer 10 élèves notifiés dont un en suivi individualisé à 100%. Cette situation est dramatique pour tout le monde. Et celle-ci n'est pas malheureusement un cas isolé, nous pourrions en évoquer bien d'autres. Nous regrettons que l'individu nuise au collectif. L'école ne peut pas prendre tous les élèves au bord du chemin car certains ont besoin de soins et d'une structure adaptée.

Le nombre d'AESH n'est pourtant pas déficitaire dans le Pas de Calais. La dotation du département à la rentrée septembre est de + 200. Malgré un recrutement supplémentaire, le nombre de demandes et d'enfants notifiés par la MDPH a littéralement explosé dans notre département ces dernières années. Ce constat est partagé par le bureau du SAGERE qui effectue un bilan trimestriel des besoins en AESH et du nombre de notifications.

Un dernier obstacle-relevé par le SNE est la lenteur ou les délais trop importants pour doter en matériel adapté les élèves notifiés. Certains n'ont toujours pas leur ordinateur par exemple au bout d'un an et demi malgré la notification. Mme Guillaume nous répond que les causes sont multiples. Il y a pourtant 1 million d'euros d'achat de matériel effectué chaque année. Mais l'accroissement du nombre de demande, la mise en fonctionnalité, la sécurisation du matériel réalisé par les agents, les délais de livraison, les appels d'offres obligatoires et les délais de réponse sont autant de freins au bon fonctionnement.

**Les PACTES** : Les parts de PACTE ont baissé cette année. A ce jour, il reste un reliquat qui sera proposé aux collègues en janvier. Le SNE fait remarquer qu'en raison du mouvement de grève des inspecteurs la gestion et l'encodage des pactes ont été très chronophages pour les directeurs et leur mise en place très retardée. Lors de cette phase d'ajustement, le SNE demande d'anticiper leur gestion en tenant compte des IEN réfractaires et des écoles ayant été un peu lésées lors de la première dotation. Le SNE souligne aussi que les demandes ou les injonctions pour le maintien des minimas du service public lors d'action contestataire des collègues soient imputables aussi à ceux que les requièrent !

Certains collègues ont fait savoir leur déception de ne plus effectuer d'heures dans le collège près de leur habitation, contrairement à l'année dernière, et de devoir se limiter au collège de



rattachement de leur circonscription. Plusieurs raisons à cela : certains collèges se retrouvent pris d'assaut par le nombre de demandes tandis que d'autres ne trouvent pas de candidat. La gestion administrative est plus complexe également quand le collège se situe en dehors de la circonscription d'origine. Enfin, en termes de liaison école-collège, l'accent est mis sur l'intervention d'enseignants des écoles de secteur afin de renforcer aussi le travail en inter-cycles.

**Evaluations nationales** : le SNE rappelle qu'il n'est pas hostile à la mise en place d'évaluations nationales mais exige que ces dernières ne soient qu'une possibilité aux enseignants de s'en saisir ou pas. Il est toujours intéressant d'avoir une banque d'outils mis à disposition, mais le caractère obligatoire ne doit pas s'imposer pour respecter la liberté pédagogique des enseignants. De plus, les dernières déclarations du DASEN qui laissaient penser que ces dernières seraient un élément de comparaison des écoles, de jugement du travail des enseignants nous avait fortement interloqué voir choqué. Mr le DASEN adjoint réfute ces allégations en évoquant une probable incompréhension ou mauvaise interprétation des propos. Il certifie que ces dernières sont là pour porter un constat et ainsi apporter des solutions et des remédiations pédagogiques adaptées en réponse aux résultats constatés. Le SNE reste sceptique et confirme que les retombées peuvent nuire à l'équipe concernée par un suivi, surtout quand ces mêmes équipes ont eues par avant les félicitations d'autres services du ministère de l'éducation nationale ! Il y a un paradoxe mal vécu !

#### **Questions diverses :**

Emploi de peu de contractuels dans le Pas de Calais : 5 en ce début d'année qui sont des renouvellements de l'année dernière.

Le taux de remplacement est assez bon jusqu'à maintenant. Seule une circonscription a été en difficulté.

Au fil de la discussion, tous les choix, toutes les décisions sont argumentées. Il ressort de nos échanges beaucoup de bienveillance dans des situations parfois complexes. L'analyse est fine même s'il est parfois difficile de conjuguer l'intérêt individuel et le collectif, une grande attention est portée à l'enseignant dans tous les sujets traités.

Les délégués du SNE 62